

ECOLE MATERNELLE

Les Frontailles

73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Tél : 04 79 28 60 51

Courriel: ce.073050j@ac-grenoble.fr

Site d'école:

<http://ecolelesfrontailles.toutemonecole.com>**2020-2021**

Saint Pierre d'Albigny

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – CANTINE – GARDERIE

IMPORTANT: Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible.

NOM PRENOM de l'enfant M ☐ F ☐

Adresse

Tel. Domicile

Né(e) le : .../.../..... Lieu de naissance (commune et département) (1).....

Niveau de classe :

(1) Pays si hors de France

NOM PRENOM de la mère
(ou représentant légal)

Adresse si différente :

Tel. Domicile

Portable

Mail

Tel. Professionnel

Nom de l'employeur

Profession.....

NOM PRENOM du père
(ou représentant légal)

Adresse si différente :

Tel. Domicile

Portable

Mail

Tel. Professionnel

Nom de l'employeur

Profession.....

SITUATION DES PARENTS

MARIE		EN COUPLE		PACSE		SEPARÉ		DIVORCE		VEUF(E)		CELIBATAIRE	
-------	--	--------------	--	-------	--	--------	--	---------	--	---------	--	-------------	--

RESPONSABLES LEGAUX :

Déplacement domicile-école :

Transport scolaire ☐

Médecin traitant

NOM PRENOM

Adresse : Tel.

Renseignements médicaux concernant l'enfant

Vaccinations : copie du carnet

PAI : OUI ☐ NON ☐

Indiquez ci-dessous toutes maladies ou problèmes médicaux nécessitant la prise de médicaments et l'établissement d'un PAI (allergie, asthme, épilepsie....) ainsi que le régime alimentaire :

.....

Régime alimentaire particulier à préciser :

Lunettes

Si votre enfant porte des lunettes, il doit les porter :

en permanence ☐ **en classe uniquement** ☐

En cas d'accident ou d'urgence, l'école, les services périscolaires, s'efforcent de prévenir **la famille**.

Personne à contacter et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	A appeler en cas d'urgence	Autorisé à prendre l'enfant

Autorisation (à remplir par les deux parents ou représentant légal)

Mère ou représentant légal :

☐ Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

☐ Je ne souhaite pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Père ou représentant légal :

☐ Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

☐ Je ne souhaite pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

A joindre impérativement

☐ Attestation d'assurance scolaire

☐ Attestation de quotient familial **à défaut une attestation manuscrite mentionnant le choix de se voir appliquer le tarif le plus élevé**

☐ Copie du carnet de santé

☐ RIB + Autorisation de prélèvement

☐ Autorisation droit à l'image ☐ oui ☐ non

☐ Engagement des parents pour le règlement d'organisation des temps périscolaires et du guichet unique

A noter

ECOLE MATERNELLE

Les Frontailles

73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Tél : 04 79 28 60 51

Courriel: ce.073050j@ac-grenoble.fr

Site d'école:

<http://ecolelesfrontailles.toutemonecole.com>



2020 -2021

AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE DURANT LES ACTIVITES DES TEMPS PERISCOLAIRES

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

Nom de l'enfant.....

Prénom de l'enfant.....

Classe.....

☐ **Autorise** la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de l'école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).

☐ **N'autorise pas** la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2020-2021

La publication ou la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à la dignité, sa vie privée et à sa réputation.

Le représentant légal

Précédées des mentions « lu et approuvé »

Date

GROUPE SCOLAIRE LES FRONTAILLES

Ecoles maternelle et élémentaire



REGLEMENT DU GUICHET UNIQUE MUNICIPAL

GUICHET UNIQUE VIE SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE

Gestion : Marie-Pierre UGHETTO
Supervision : Françoise TOURNASSAT

A votre disposition

- Courriel : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr
 - Ligne directe 04 80 76 00 31
 - Standard de la mairie 04 79 28 50 23
 - Boîte aux lettres située devant l'entrée principale de l'école élémentaire
 - Boîte aux lettres de la mairie
- Les boîtes aux lettres sont relevées chaque matin à 8 h30

Accueil téléphonique de 9h00 à 11h15 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis en périodes scolaires

Accueil physique sur rendez-vous les jours d'ouverture de 10h00 à 11h00, en mairie.

Des permanences sont prévues le dernier jour de chaque période de vacances.

Règlement intérieur du guichet unique

Article 1 : ADMISSION

Pour être admis aux services périscolaires, le dossier d'inscription complet (fiche de renseignements, attestation d'assurance, attestation de quotient familial, copie du carnet de santé, autorisation droit à l'image, relevé d'identité bancaire et mandat SEPA ainsi que l'engagement des parents à respecter les règlements intérieurs) devra être remis au guichet unique.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Le dossier est à votre disposition en mairie ou sur le site internet www.saintpierredalbigny.fr, rubrique Ecole Jeunesse → L'accueil périscolaire

Lors de changements d'adresse, de téléphone ou de contact, le guichet unique devra être informé dans les meilleurs délais.

Article 2 : INSCRIPTION/ANNULATION

Les inscriptions peuvent être :

- Annuelles
- Mensuelles
- Hebdomadaires/Ponctuelles

Les formulaires sont téléchargeables en ligne ou disponibles à l'accueil de la mairie.

Ils doivent être impérativement déposés dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet ou envoyés par mail (guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr) dans les délais indiqués ci-dessous :

- **Garderie du soir** l'inscription et/ou annulation est possible **jusqu'à 8h30 le jour même**. L'inscription peut-être acceptée en urgence le jour même si l'encadrement le permet. Dans ce cas l'animatrice est la seule personne capable de vous dire si elle peut prendre ou non votre enfant en fonction de l'effectif qu'elle a à gérer.
- **Restaurant scolaire**, l'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à **8h30 la veille (du lundi au vendredi hors jours fériés)**.

Les inscriptions/annulations déposées hors délais ne seront pas prises en compte.



Le fait de prévenir l'enseignant ne dispense pas les parents de prévenir le guichet unique. Les annulations pour journées de grève sont gérées par les parents auprès du guichet unique

Nouveauté : En cas de sortie scolaire, les enseignants fournissent au guichet unique, dans les délais, les dates de sorties et les classes concernées, le guichet unique procède à l'annulation en bloc des réservations. Si un enfant ne participe pas à la sortie ou en cas d'annulation de la sortie, il appartient aux parents de procéder à une nouvelle inscription pour le jour concerné.

Article 3 : TARIF/FACTURATION

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Ils sont appliqués en fonction des revenus familiaux d'après le quotient familial. Ils s'appliquent à compter **du 1^{er} septembre de chaque année** et sont valables pour l'ensemble de l'année scolaire.

Le quotient familial est obligatoire pour établir la facturation. En l'absence de délivrance de celui-ci **le tarif le plus élevé sera facturé aux familles**.

La facture sera établie au nom figurant sur l'attestation de quotient familial.

Pour les familles arrivées en cours d'année et dans l'incapacité de fournir le quotient familial, le tarif 1^{ère} tranche sera appliqué pour une durée transitoire de **un mois**.

Les règlements seront effectués par prélèvement bancaire ou par tickets CESU (uniquement pour la garderie et après demande formulée auprès du guichet unique)

Les repas étant commandés la veille, le coût du repas correspondant au premier jour d'absence ne pourra être décompté de la facture

Toute heure commencée est due.

Toute absence de l'enfant non signalée dans les délais entraînera la facturation automatique.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au guichet unique accompagnée des justificatifs.

Les factures impayées font l'objet d'un processus de recouvrement mis en place par le trésor public (lettres de relance, saisie sur salaire, allocations ou compte bancaire).

TARIFS 2020-2021

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tranches	Quotient	Tarifs 2020-2021	Tarifs
	familial		extérieurs
1 ^{ère}	0/507 €	0,90 €	1,30 €
2 ^{ème}	508/799 €	1,50 €	2,10 €
3 ^{ème}	800/1099 €	1,75 €	2,30 €
4 ^{ème}	1100/1299 €	1,90 €	2,60 €
5 ^{ème}	>1300 €	2,20 €	2,90 €
QF transitoire*		0,95 €	
Un forfait retard sera appliqué par la collectivité lorsque les parents dépassent l'heure de fin de garderie pour venir chercher leur(s) enfant(s).			15€/par quart d'heure commencé

*Uniquement pour l'arrivée de familles en cours d'année étant dans l'incapacité de fournir les documents administratifs nécessaires au calcul du QF.

Reprise rétroactive des sommes potentiellement dues après attribution du bon QF.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tranches	Quotient familial	Tarifs 2020-2021
1 ^{ère}	0/507 €	4,05 €
2 ^{ème}	508/799 €	4,50 €
3 ^{ème}	800/1099 €	4,70 €
4 ^{ème}	1100/1299 €	4,80 €
5 ^{ème}	>1300 €	4,90 €
Enfants extérieurs à la commune		5,10 €
QF transitoire*		4,10 €
Accueil avec panier repas fourni pour PAI ou autres cas exceptionnels type COVID-19		2,10 €

*Uniquement pour l'arrivée de familles en cours d'année étant dans l'incapacité de fournir les documents administratifs nécessaires au calcul du QF.

Reprise rétroactive des sommes potentiellement dues après attribution du bon QF.



ENGAGEMENT DES PARENTS ANNEE 2020-2021

Les parents s'engagent à respecter toutes les clauses du règlement d'organisation des temps périscolaires et du Guichet Unique en le signant.

Monsieur le Maire ainsi que tout le personnel encadrant déclinent toutes responsabilités envers un enfant dont les parents n'auraient pas respecté toutes les clauses de ce présent règlement.

Je soussigné..... responsable légal(e) de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance des clauses de ces règlements et les accepte.

Le/...../.....

Signature :



**RESTAURANT SCOLAIRE – GARDERIE
PERISCOLAIRE
Elémentaire / Maternelle
Annulation
Année scolaire 2020-2021**

A déposer dans la boîte aux lettres
du guichet unique (école élémentaire)
ou de la mairie

Nom et prénom de l'enfant

Niveau..... Nom de l'instituteur (trice).....

Nom du parent.....

Confirme l'annulation de l'inscription

- **Au restaurant scolaire**, cocher la ou les cases correspondant à vos besoins :

Semaine duau.....

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Les repas étant commandés la veille, aucune annulation effectuée le jour même ou la veille après 8h30 ne sera prise en compte.

- **A la garderie**, cocher la ou les cases correspondant à vos besoins :

Semaine duau.....

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN				
GARDERIE SOIR				

A.....

Signature.....

Le.....

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr
Contact Guichet unique : tel : 04.80.76.00.31 mail : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



**INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
GARDERIE PERISCOLAIRE
Elémentaire/maternelle
Annuelle
Année scolaire 2020-2021**

A déposer dans la boîte aux lettres
du guichet unique (école élémentaire)
ou de la mairie

Nom et prénom de l'enfant

Niveau Nom de l'instituteur (trice).....

Nom du parent.....

- **Restaurant scolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
RESTAURANT SCOLAIRE				

- **Garderie Périscolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN				
GARDERIE SOIR				

A.....

Signature.....

Le.....

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr
Contact Guichet unique : tel : 04 80 76 00 31 mail : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



**INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
GARDERIE PERISCOLAIRE
Elémentaire/maternelle
MENSUELLE
Année scolaire 2020-2021**

A déposer dans la boîte aux lettres
du guichet unique (école élémentaire)
ou de la mairie

Nom et prénom de l'enfant

Niveau..... Nom de l'instituteur (trice).....

Nom du parent.....

- Restaurant scolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
<u>SEMAINE</u>				
Du au				
Du au				
Du au				
Du au				
Du au				

- Garderie Périscolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

	<u>LUNDI</u>		<u>MARDI</u>		<u>JEUDI</u>		<u>VENDREDI</u>	
	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>
<u>SEMAINE</u>								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr
Contact Guichet unique : tel : 04 80 76 00 31 mail : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



**INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
GARDERIE PERISCOLAIRE
Elémentaire/maternelle
Hebdomadaire
Année scolaire 2020-2021**

A déposer dans la boîte aux lettres
du guichet unique (école élémentaire)
ou de la mairie

Nom et prénom de l'enfant

Classe Nom de l'instituteur (trice).....

Nom du parent.....

- Restaurant scolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

Semaine duau.....

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
RESTAURANT SCOLAIRE				

- Garderie Périscolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

Semaine duau.....

	LUNDI -----	MARDI -----	JEUDI -----	VENDREDI -----
GARDERIE MATIN				
GARDERIE SOIR				

A.....

Signature.....

Le.....

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr
Contact Guichet unique : tel : 04 80 76 00 31 mail : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr

Référence unique du mandat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 47 ZZZ 578351

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u> I B A N [][][] [][][] [][][] [][][] [][][] [][][]	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u> [][][] [][][] ([][][])

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐
Paiement ponctuel ☐

Signé à : _____ Signature : _____
Le (JJ/MM/AAAA) : _____

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ÉCHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.